

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02656

Numéro SIREN : 840 320 857

Nom ou dénomination : FULL AWAY

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt 21672

FULL AWAY

—
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 100 euros
Siège social : 97 rue Sauveur Tobelem – 13007 MARSEILLE
R.C.S MARSEILLE 840 320 857

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Le 1^{er} septembre 2022, A 18h,
Monsieur Daniel PACHY, né le 03 mai 1986 à MARSEILLE, demeurant sis 96 rue Jean Mermoz – 13008 MARSEILLE,
Associé unique de la société FULL AWAY, présidée par Monsieur Sid-Ali SMOUK,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION – Nomination d'un nouveau Président

L'associé unique prend acte de la démission de :

Monsieur Sid-Ali SMOUK,
Né le 28 octobre 1978 à MONTREAL (CANADA), de nationalité française,
Demeurant Résidence les iris de Montolivet, 72 Avenue Jean Compadiou – 13012 MARSEILLE,

de son mandat de Président avec effet à compter de ce jour après avoir accepté de réduire la durée du préavis stipulé à l'article 13.1 des statuts de la société, et déc de de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

Monsieur Daniel PACHY,
Né le 03 mai 1986 à MARSEILLE, de nationalité française,
Demeurant 96 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE.

L'Associée unique donne à M. SMOUK quitus entier et définitif de sa gestion.

Monsieur Daniel PACHY déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

(...)

TROISIEME DECISION - Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme

Monsieur Daniel PACHY

Associé unique

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

